

Sarlon primeo compact 33

forbo

FLOORING SYSTEMS



U3 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC compact hétérogène U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5dB déclarée en lés de 2m certifié QB UPEC et classé U3 P3 E2/C2 type Sarlon Primeo compact 33.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,03 mm.

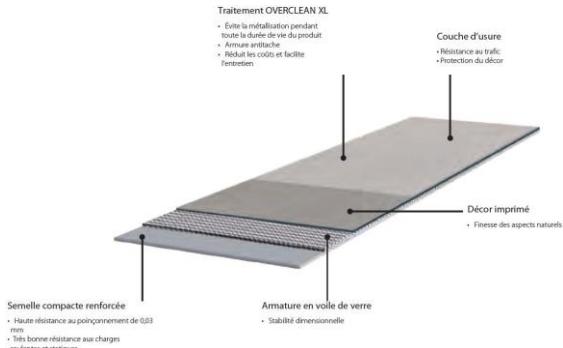
Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie et qui lui permettra d'avoir une résistance à la glissance R10.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension **jusqu'à 6 ans supplémentaires**⁽¹⁾ (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements (chutes de pose et dépose) sont recyclables via notre programme Tournesol.

Découvrir l'ensemble de la [gamme coloristique](#)



Mode de pose et entretien

Mode de pose:

Pose collée

Mise en œuvre et type de colle (type [522 eurosafe tack](#) ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'il implique le classement E. E1 : joints soudés à chaud sur support bois, E2 : joints soudés à chaud sur support béton, E3 : joints soudés à chaud + remontée de plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASETE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Nettoyage et entretien:

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.



(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2 ML de Tapis de propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(2) Hors cadre amiante.

(3) Valable sur support A1fl ou A2fl testé en pose libre. Satisfait à la réglementation M3.

Caractéristiques techniques

Dénomination commerciale	Sarlon primeo compact 33
Classement UPEC	U3 P3 E2/3 C2
Certificat QB UPEC	n°304-019.2
Poinçonnement rémanent	0,03 mm
Épaisseur totale	2 mm
Couche d'usure	0,63 mm
Masse surfacique	2 412 g/m ² (- 10 % / + 13 %)
Efficacité acoustique	5 dB
Réaction au feu	Bfl-s1 ⁽³⁾ – 2019/093-1 (CRET)
Classification selon NF EN ISO 10582	23 - 33 - 42

Sarlon primeo compact 33

Forbo

FLOORING SYSTEMS



U3 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC compact hétérogène U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact hétérogène 5dB déclarée en lés de 2m certifié QB UPEC et classé U3 P3 E2/C2 type Sarlon Primeo compact 33.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,03 mm.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, groupe T d'abrasion et composé d'une double couche compacte armaturée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie et qui lui permettra d'avoir une résistance à la glissance R10.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension **jusqu'à 6 ans supplémentaires**⁽¹⁾ (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements (chutes de pose et dépose) sont recyclables via notre programme Tournesol.



Fabrication

Lieu de production	Reims (France)
Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000	 
Contenu recyclé en % de la masse totale du produit	20 %
Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable	100 %
Matières premières	Garanties sans phtalate
Conformité REACH	



Indicateur réchauffement climatique

Indicateur réchauffement climatique : Sarlon primeo compact 33 a fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et dispose d'une **FDES individuelle** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A2 et à son complément national NF EN 15804+A2/CN et consultable sur INIES :

Indicateur Réchauffement climatique = **9,76 kg CO2 eq/m²** sur tout le cycle de vie du produit pour une durée de vie de 25 ans.



(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2 ML de Tapis de propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(2) Selon cahier des charges et hors cadre amiante



Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français



Emissions de TVOC à 28 jrs : < 20 µg/m³

Poinçonnement rémanent : 0,03 mm

LRV jusqu'à 73 %



Recyclage

Nos revêtements (chutes de pose et dépose) sont recyclables via notre programme Tournesol.

[**Découvrez notre engagement en faveur de l'environnement**](#)